Ecole élémentaire publique
Pierre de Ronsard

Avenue F. DUCHATEL
83160 LA VALETTE DU VAR

Procès-verbal du conseil d'école du VENDREDI 11 MARS 2022

Le conseil d'école s'est tenu dans le respect du protocole sanitaire national en vigueur (gel hydro alcoolique, distanciation, aération, port du masque obligatoire, stylo personnel).

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ECOLE

- 1/ Le protocole de mars 2022

- 2/ Le projet « harcèlement »
- 3/ Les questions des parents (cf tableau ci-dessous).

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame JACQUELET sollicite un secrétaire « parents » et un secrétaire « enseignants ».
Madame ESTUBLIER pour les parents élus.
Madame LECLERC pour les enseignants.

1/ Le protocole sanitaire.

Le protocole sanitaire qui s'applique à l'école est celui de septembre 2021 pour les différents niveaux. Ce protocole est en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022 (sauf décision ministérielle).
Par mail reçu vendredi 11/03 : « *A partir de lundi 14/03, c'est le niveau 1 qui s'applique* ».
Il est bien précisé que les regroupements importants sont à limiter.
Le port du masque n'est plus obligatoire en intérieur pour les élèves.
Lorsqu'il y aura un cas positif dans la classe, celui-ci est toujours à déclarer par les parents auprès de la directrice ET de l'enseignant(e). « *Les élèves de la classe sont toujours considérés comme contact à risque, un autotest doit être alors fait à J2. Le port du masque en intérieur est alors fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.* »

Les récréations resteront différenciées, étage par étage. Ce qui laisse plus d'espace, moins accidentogène pour les élèves qui peuvent aller également sur le plateau sportif.

Pour la cantine (mairie) : les élèves peuvent désormais déjeuner à leur rythme et ils peuvent sortir dès qu'ils ont fini leur repas.

Questions des parents : ////////////

2/ le plan de prévention « harcèlement ».

Le ministère de l'éducation nationale a demandé que chaque école, collège soit doté d'un plan de prévention contre le harcèlement scolaire.
Ce plan doit permettre de :
- 1 .Mesurer le climat scolaire.
- 2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- 3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
– 4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- 5. Associer les parents, la collectivité (la mairie pour les écoles) et les partenaires afin de communiquer sur le programme.
- 6. Mobiliser les instances académiques,
- 7 . Suivre l'impact de ces actions.

Une réunion de prévention sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux sera faite à destination des familles.

Question des parents : Est-ce que les parents des élèves concernés sont prévenus rapidement ?

Madame la directrice précise que oui. Plus tôt est désamorcée la situation, mieux c'est.
Le plan de prévention sera communiqué aux parents par divers moyens : à la rentrée prochaine, lors des réunions parents/enseignants, sur le blog. Il sera également annexé au projet d'école.

La collaboration avec le personnel de la mairie, sur le temps périscolaire, se poursuit pour informer de toutes les situations et pour assurer la continuité de la vigilance.

3/ Les points abordés par les représentants des parents d'élèves :

Questions des représentants des parents d'élèves élus	Les réponses
MAIRIE : * Travaux portail nord, aucune modification n'a été constatée.	Portail de livraison non adapté à l'accueil des parents car réservé aux pompiers et aux livraisons pour la cantine.
MAIRIE : * problème de retard sur l'ouverture du périscolaire, demande générale sur un possible changement d'horaire.	7H30 horaire officiel de l'ouverture du périscolaire. Un changement d'horaire peut s'envisager par le biais du conseil municipal et après enquête sur le nombre de parents concernés.
MAIRIE * demande concernant la possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs durant le temps périscolaire du soir.	Cela est évoqué très régulièrement et la réponse a déjà été donnée et est toujours la même. Les animateurs ne peuvent encadrer une étude surveillée, cela n'est pas de leur ressort. Ils organisent des ateliers ludiques, sportifs. Les élèves qui veulent faire leurs devoirs le font mais en toute autonomie.Il faut cependant qu'ils soient surveiller. Lors des ateliers, les animateurs ne sont pas forcément présents dans la salle, ils ne peuvent donc surveiller les élèves. Dans certaines communes, les enseignants, sur la base du volontariat et à la demande de la mairie, font l'étude surveillée ou dirigée. Ils sont alors rémunérés par la mairie et ne dépendent plus de l'éducation nationale. Ce n'est pas le cas de LA VALETTE.
MAIRIE * Sonnette portail, remplacement par visiophone ?	Mme la directrice s'étonne de la préoccupation des parents pour son domaine professionnel d'autant que l'interphone a été partiellement réparé. Il est audible dans son bureau de directrice mais pas dans sa classe, ce qui ne dérange pas puisqu'elle ne peut laisser ses élèves seuls, lorsqu'elle est en classe les lundis et les mardis, pour descendre ouvrir le portail aux retardataires. Elle rappelle également que la situation d « vigipirate » est toujours d'actualité. La mairie précise qu'un visiophone sera installé lorsque le budget de la mairie sera validé par le bureau « contrôle de la légalité » de la préfecture.
MAIRIE ET ECOLE* Incivilités constatées dans la cour, causées par les supporters du rugby.	Madame JACQUELET a envoyé un mail à la mairie, dès qu'il a été constaté , un lundi matin, après un match de rugby de la veille, des détritus qui jonchaient la cour (masques, mégots de cigarettes, cannettes de bière…). Le service des sports a été très réactif et a envoyé un mail aux dirigeants des clubs de rugby pour rappeler les règles de respect et que si cela devait se reproduire, la convention d'accueil dans la cour de l'école pourrait être rompue. Pour l'instant, il n'y pas eu de récidive

ECOLE * Classe de CPA, piscine définitivement annulée ?	d'incivilités. En raison de la situation sanitaire, le service des sports de la mairie de Toulon a pris la décision de ne pas accueillir les élèves du 1er degré jusqu'au 28/02. Pour les élèves de CPA, il ne restait que 2 séances de piscine, ce qui d'un point de vue pédagogiques, n'a aucun sens. La conseillère pédagogique en EPS de la circonscription de Toulon 3 a donc reporté à l'année prochaine toutes les séances pour la classe de CPA.
ECOLE * remplacement à venir de Madame Demange?	Normalement tous les congés de maternité sont remplacés. C'est l'inspection qui assure le remplacement des personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.50H

Nathalie JACQUELET, directrice et présidente du Conseil d'école

Les secrétaires de séance

Madame ESTUBLIER
Pour les parents élus

Madame LECLERC
Pour les enseignants